



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 juillet 2021



### Rentrée 2021 : un pass sanitaire déguisé dans le second degré?

Le 21 juillet 2021, le chef de l'État, Emmanuel Macron, s'y était engagé : pas de pass sanitaire obligatoire dans les établissements scolaires. Ce 28 juillet 2021, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, annonce qu'au collège et au lycée, les élèves non vaccinés seront « évincés », si un cas de Covid est confirmé dans leur classe... Nous sommes donc passés d'une campagne d'incitation à la vaccination à l'éviction d'une partie des élèves !

Les parents d'élèves savent faire 1 + 1, monsieur le Ministre ! Certes, la communauté éducative attendait le ministère au tournant, mais à juste titre ! Après plus d'un an de crise sanitaire, élèves, parents et enseignants pouvaient attendre mieux qu'un tri pur et simple des élèves, en instaurant une école à deux vitesses. Ces mineurs paieront cher une décision qui relève, qui plus est, de l'autorité parentale. Et les inégalités se renforceront.

Car, ne nous leurrons pas : les élèves non vaccinés qui seront isolés à domicile ne bénéficieront pas de cours à distance, comme le précise le ministère, puisque leurs professeurs seront en classe. Alors que la FCPE le réclame depuis de longs mois, aucune embauche n'a eu lieu pour la mise en place de la continuité pédagogique ! Aucun lieu tiers n'a été réquisitionné pour éviter « l'hybridation » en fonction de la circulation du virus. Le ministre se félicite d'avoir laissé les écoles ouvertes, mais dans les faits, les classes ferment, les élèves n'ont pas cours, et les parents jouent encore et encore aux apprentis sorciers en télétravail. Et à la rentrée, les enseignants réviseront leurs couleurs pour tenter, vaille que vaille, de mettre en œuvre les 4 scénarios du protocole sanitaire (1 = vert, 2 = jaune, 3 = orange, 4 = rouge).

Enfin, déployer 6000 à 7000 centres de vaccination « dans ou à côté » des établissements scolaires pose question. La vaccination n'est en aucun cas du ressort de l'Éducation nationale. Comment seront contrôlés les données de santé des élèves, pourtant confidentielles ? La médecine scolaire, exsangue depuis des années, ne pourra être mise à contribution.

À un mois de la rentrée, la FCPE est très inquiète à l'annonce de ce nouveau protocole et demande au ministère de réajuster ses mesures pour ne laisser aucun élève au bord du chemin !

### À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901

reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

[fcpe.asso.fr](http://fcpe.asso.fr)

**Contact presse FCPE :**

Alexandra Defresne :

06 77 84 43 12 /

[adefresne@fcpe.asso.fr](mailto:adefresne@fcpe.asso.fr)



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)